



# Le « Courrier du retraité du Rhône »

## Éditorial

*Dans l'histoire de l'humanité, c'est la première fois que quatre générations cohabitent.*

*Nous devons cet allongement de la durée de vie aux progrès de la médecine et de l'hygiène, mais aussi à la prise en charge des questions de santé par la Sécu.*

*Cette grande avancée s'accompagne de questions inédites de financement que pose le vieillissement de la population, en particulier dans le domaine de la santé.*

*Pour y répondre, deux attitudes se distinguent.*

*Il y a ceux qui considèrent qu'il s'agit d'une charge insupportable : il ne pourrait y avoir de socialisation des frais occasionnés. Les solutions ne pourraient être trouvées qu'en individualisant les responsabilités et les financements. La position de la FGR est très différente :*

*l'être humain constitue un tout indivisible auquel la société doit solidarité à tous les stades de la vie.*

*Ceux qui nous dirigent rechignent à prendre en compte la nouvelle situation qu'ils présentent comme un handicap pour notre société et une raison de plus de rechercher des solutions marchandes aux questions nouvelles.*

*Ainsi, la prise en compte de la perte d'autonomie est confiée à une 5<sup>e</sup> caisse de la Sécu, n'ayant que peu à voir avec la vraie Sécu, et très peu efficace...*

*À la FGR FP, nous agissons pour que les intérêts légitimes des retraités soient défendus, il s'agit d'une question de justice.*

*Nous combattons les mesures iniques (année blanche, désindexation, suppression de l'abattement fiscal de 10%...) avec un certain succès et nous revendiquons des avancées dans le*

*domaine du pouvoir d'achat, de la santé et du développement des services publics.*

*Quelques faits nous permettent de mesurer le chemin parcouru pour faire entendre la cause des retraités et d'envisager la suite : pour la première fois, la ville de Lyon aura une adjointe au maire "déléguée au bien être des séniors".*

*Nous saluons comme il se doit ce premier pas, tout en déplorant le flou de la dénomination et le fait qu'il s'agit de la...21ème adjointe !*

*La route est encore longue mais la FGR ne faillira pas dans le rôle qui est le sien auprès des retraités.*

Mario Pérez



# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : pour le meilleur et pour le pire ?

« L'intelligence artificielle est un processus d'imitation de l'intelligence humaine qui repose sur la création et l'application d'algorithmes exécutés dans un environnement informatique dynamique ».



Ainsi, en dépit des apparences, elle n'a pas de faculté cognitive propre en ce sens qu'elle ne peut restituer que les données que l'ordinateur aura enregistrées. Mais sa vitesse de calcul et sa capacité à analyser et à synthétiser, à partir de l'interconnexion de données sélectionnées artificiellement, constituent à l'évidence une aide aux décisions les plus complexes.

## L'intelligence artificielle : la technologie déterminante de notre siècle.

De jour en jour nous vivons une prolifération des sites hébergeurs d'applications liées à l'IA. Cette évolution est rapide, pour ne pas dire galopante, et elle est irréversible comme l'était, il y a quelques années, la mise en place de l'informatique de réseau puis le développement que nous connaissons, mal contrôlé d'ailleurs, des réseaux sociaux.

C'est aujourd'hui une véritable révolution en marche et cette technologie envahit nos ordinateurs et nos smartphones.

Elle se développe dans le monde de l'entreprise, du secteur marchand, des administrations et des services.

Assez rapidement, l'intelligence artificielle a trouvé un terrain de prédilection dans les domaines de la recherche ou de la médecine : aide au diagnostic, assistance opératoire, analyses et imageries médicales.

## L'intelligence artificielle utilisée à bon escient est à l'évidence un facteur de progrès

### MAIS

les enjeux sont majeurs cependant au-delà des facilités immédiates que les nouvelles perfor-

mances de l'IA permettent.

Enjeux en matière de sécurité notamment qui suscitent un questionnement de plus en plus prégnant. Nombre de philosophes, d'éditorialistes et de scientifiques s'interrogent au point que ce sujet est abordé régulièrement dans la plupart des revues spécialisées ou grand public. Cette inquiétude doit évidemment être prise au sérieux et nous interpeler.

## La robotisation de nos activités, notamment intellectuelles, a sa limite, celle de notre libre arbitre :

L'IA est une aide méthodologique mais artificielle. L'IA enregistre, calcule, compare, reproduit, mais ne peut réfléchir. Elle ne saurait se substituer au cerveau humain totalement et intrinsèquement autonome, aux possibilités infinies, qui, seul, est à même d'interpréter et de valider ou corriger. **L'IA, fondamentalement, n'a pas et ne peut avoir d'esprit critique.** Il ne faut pas surestimer les capacités de cette nouvelle technologie au détriment de l'intelligence et de l'intuition humaines.

L'intelligence artificielle est d'abord et surtout un outil qui produit des images, des textes, des modèles de langage, des processus.

## L'utilisation de l'IA n'est pas sans risque :

### • **Risque de dépendance chez les jeunes**

Le recours systématique à l'usage de l'intelligence artificielle générative, (entre autres CHAT GPT) dans toutes les couches de la société dispense de tout effort intellectuel de conception. Ce qui posera problème à la longue notamment chez les plus jeunes qui n'ont pas la culture et l'expérience des générations précédentes et dont la capacité de réflexion et de jugement pourrait être altérée.

### • **Risque pour l'emploi :**

Il ne faut pas négliger l'impact de la généralisation de l'IA sur les emplois, même très qualifiés que l'automatisation va menacer.

Censée éliminer les tâches répétitives, superflues ou sans valeur ajoutée, l'intelligence artificielle pourrait être considérée comme un progrès dans le monde du travail mais les IA sont aussi capables d'exécuter des tâches matérielles de conception, voire de décisions dans tous les domaines. Cette technologie peut conduire ainsi à la suppression de postes et à la réduction d'effectifs donc à la précarité de l'emploi.

• **Des domaines à haut risque :**

la liberté des individus, la sécurité des personnes, la protection des données personnelles, la santé, l'éducation, les infrastructures, l'armement et les usages militaires où le contrôle de l'humain doit être absolument préservé.

Les risques sont réels : manipulation de l'opinion, fausses photographies plus vraies que nature, faux documents, fausses discussions en ligne. L'IA peut générer des usages douteux voire particulièrement mal appropriés, malveillants ou criminels faute de maîtrise par l'humain.

• **Soulignons-le : il n'y a pas et ne peut y avoir de conscience artificielle. C'est bien là la principale limite de l'IA.**

**Faut-il la freiner pour autant ?** Ce n'est évidemment pas possible d'ailleurs le phénomène est mondial et on ne peut faire obstacle au progrès à condition toutefois de bien en fixer les règles. On ne peut en effet admettre l'utilisation d'un outil qui pourrait devenir incontrôlable avec des conséquences particulièrement dommageables pour l'humanité. En tout état de cause, la fiabilité des contenus de l'IA doit être vérifiée et leurs usages maîtrisés

*Bernard Ribet*

## **Démocratie : un espoir**

Deux faits récents nous redonnent espoir en la démocratie.

En Hongrie, les électeurs viennent de renvoyer Victor Orban qui était le cheval de Troie de Poutine et Trump en Europe.

En France, c'est en signant une pétition en quelques jours que plus de 700 000 internautes ont incité le gouvernement à renoncer à présenter au vote de l'Assemblée une loi assimilant l'antisémitisme à de l'antisémisme ce qui par exemple aurait permis de condamner pour antisémitisme celui qui dénonce le comportement génocidaire et contraire au droit international du 1er ministre israélien dans la bande Gaza et au Liban.

On pourrait ajouter le réveil du peuple américain qui oblige leur président à atténuer sa politique guerrière de mise à feu et à sang du Proche Orient.

*JPC*

## **BREVE**

La lecture du journal Le Progrès nous apprend qu'au 1er Janvier interviennent des hausses de tarifs pour les praticiens de la médecine.

Pour ce qui concerne les spécialistes, seuls certains spécialistes sont concernés (pédiatres, psychiatre, neurologues par exemple) et seulement pour certains actes.

Pour les généralistes, on voit apparaître la notion de consultation longue pour le médecin traitant, 60 euros une fois dans l'année pour les patients de plus de 80 ans. Cette consultation pourra être facturée dans trois cas – consultation de sortie d'hospitalisation, consultation visant à retirer certains médicaments a des patients ayant plusieurs traitements simultanés, consultation d'orientation vers un parcours médico-social.

Le généraliste recevra aussi un forfait annuel versé par l'Assurance maladie et qui représente environ 15 % de sa rémunération totale. Ce forfait est versé une fois par an pour chaque patient suivi, calculé selon son âge, son état de santé et le cas échéant sa situation de précarité

S'il devenait effectivement indispensable de revaloriser les consultations des généralistes (le prix d'un passage de 15 mn chez le coiffeur étant souvent supérieur au 30 euros la consultation chez son généraliste), cela aurait pu se faire sans mettre en place une fois de plus une véritable usine à gaz qui ne peut qu'aboutir à toutes sortes de dérives.

*Jean-Paul Cagne*

## *Défendre et développer la sécu, une question de démocratie et de santé publique*

*Chapeau* : Avec la Sécurité sociale et l'assurance maladie complémentaire, nous faisons l'expérience d'un système d'assurance maladie à deux étages, devenu avec le temps, inégalitaire, coûteux et complexe.

### **Un peu d'histoire**

Ce système a été instauré en 1945 dès la création de la Sécurité Sociale qui ne prenait pas en charge les tickets modérateurs, destinés à "modérer" les dépenses de santé en faisant payer une partie des soins par les patients.

Dès lors, les mutuelles sont devenues des complémentaires santé remboursant ce ticket à leurs adhérents.

La suite est connue de tous : parallèlement au développement de la médecine et des soins, on a assisté à un accroissement des dépenses non prises en charge par la Sécu : hausse de certains tickets modérateurs, création du forfait hospitalier, instauration du secteur 2 avec dépassement d'honoraires, non prise en charge de certaines dépenses en dentaire, optique et audioprothèse...

### **À l'heure actuelle**

12,5 % de la dépense des soins prescrits est pris en charge par les complémentaires, 7,5 % restant définitivement à la charge des patients.

Ces moyennes cachent toutefois des disparités qui intéressent au premier chef les retraités, plus concernés que le reste de la population par la faible prise en charge par la Sécu des frais d'hospitalisation et des soins de suite, du dentaire, de l'optique, de l'audioprothèse, de la perte d'autonomie...

### **Transformation du mutualisme**

Nous avons vu également évoluer le mutualisme, qui s'est progressivement dégagé des principes de la Sécu pour fixer ses cotisations, dépendant de moins en moins des moyens des assurés. Rentrant dans un système concurrentiel, les mutuelles ont développé une tarification à l'âge, totalement contraire à la solidarité intergénérationnelle. Par exemple, en 2023, la cotisation moyenne en contrat individuel était de 36 € pour les 20-30 ans contre 143 € pour les octogénaires...

Avec cette tarification au risque et plusieurs niveaux de contrat, les mutuelles se sont converties en véritables assurances, rompant avec le principe

fondateur selon lequel chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

### **Les complémentaires santé sont moins efficaces que la Sécu**

Alors qu'elles ne remboursent que 12,5% des soins, les frais de gestion des complémentaires atteignent la somme faramineuse de 8,7 milliards d'€. La Sécu qui rembourse 80 % ne consacre que 7 milliards d'€ à ses frais de gestion.

En clair : lorsque l'on verse 100 € à la complémentaire, seulement 80 € vont au remboursement des soins, tandis que pour 100 € cotisés à la Sécu, 95€ vont aux soins...

En plus, la cotisation aux assurances santé complémentaires ne fait qu'augmenter : plus 6% en moyenne en 2025 et plus de 25 % en 3 ans.

### **Pourquoi maintenir un tel système ?**

Inégalitaire et coûteux, ce système est pourtant favorisé par nos gouvernants qui, après le privé, suite à l'accord national interprofessionnel (ANI), ont instauré la protection sociale complémentaire (PSC) obligatoire pour les actifs dans les fonctions publiques. L'État met même la main à la poche pour financer en partie cette PSC !

La raison de cet acharnement dans l'erreur est à rechercher du côté des libéraux qui veulent faire de la santé un marché comme les autres. Pour cela il faut porter des coups à la Sécu afin de la diminuer et favoriser outrancièrement les opérateurs privés. La marchandisation de notre santé, voilà contre quoi nous devons nous mobiliser.

Il est possible d'améliorer ce système.

Une idée simple est dans l'air, elle commence à faire son chemin, portée par une pétition citoyenne à l'initiative du professeur A.Grimaldi : créer une Mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité Sociale.

Cette Mutuelle, basée sur les principes fondateurs de solidarité pour le financement (chacun paie en fonction de ses moyens) et d'égalité pour les prestations (chacun reçoit en fonction de ses besoins) et de démocratie, serait financée par des cotisations venant en complément de l'Assurance maladie obligatoire.

Cette Mutuelle permettrait la prise en charge à 100 % par la Sécu des soins prescrits.

Les complémentaires actuelles deviendraient des

assurances supplémentaires non obligatoires, pour des actes relevant du confort ou n'ayant pas démontré leur efficacité.

Dernier "détail" : la gestion unique par la Sécu de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et de l'assurance maladie complémentaire (AMC) permettrait de supprimer le doublon actuel des frais de gestion entre Sécu et complémentaires. On pourrait récupérer les 8,7 milliards d'€ de frais de gestion inutiles pour améliorer l'accès aux soins.

### **Être offensif sur les questions de santé et de protection sociale**

En informant les retraités sur la PSC, en participant aux mobilisations unitaires, en permettant à

la réflexion d'avancer sur ces sujets complexes de santé, la FGR FP tient tout à fait son rôle d'organisation défendant les intérêts des retraités en cohérence avec ceux de toute la population.

Elle agit pour une société équilibrée, solidaire où chacun a sa place en toute sécurité.

Vous pouvez prendre connaissance de la pétition avec ce lien :

**<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5254#>**

*Mario Perez*

### **Lancement d'une pétition citoyenne sur le site de l'Assemblée Nationale pour demander la création d'une Mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité Sociale.**

La cotisation aux Assurances santé complémentaires (Mutuelles, Instituts de prévoyance et Compagnies d'assurance) ne cesse d'augmenter. Plus 6% en moyenne en 2025 et plus de 25% en trois ans. Les Complémentaires santé sont moins égalitaires que la Sécu dans la mesure où les prestations couvertes par les mutuelles dépendent du niveau de contrat souscrit (de base, intermédiaires et optimum). Moins égalitaires, elles sont aussi moins solidaires, notamment pour les retraités : les plus modestes d'entre eux consacrent plus de 10% de leurs revenus pour payer les soins restant à leur charge après le remboursement par la Sécu, contre moins de 4% pour les retraités plus aisés. Moins égalitaires et moins solidaires, les Assurances complémentaires sont aussi moins efficaces : alors qu'elles ne remboursent que 12,5% des soins, leurs frais de gestion atteignent, en 2024, la somme exorbitante de 8.7 milliards. A l'inverse, la Sécu qui rembourse 80% des soins ne consacre que 7 milliards d'euros aux frais de gestion. Autrement dit, quand vous versez 100 euros à votre complémentaire santé seulement 80 euros vont au remboursement des soins tandis que lorsque vous cotisez 100 euros à la Sécu, plus de 95 euros vont aux soins.

C'est pourquoi nous demandons la création d'une Mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité sociale respectant ses principes fondateurs de solidarité pour le financement (chacun paie en fonction de ses moyens), d'égalité pour les prestations (chacun reçoit en fonction de ses besoins) et de démocratie. Cette Mutuelle complémentaire de la Sécu financée par les cotisations venant en complément de l'Assurance maladie obligatoire permettrait une prise en charge intégrale par la Sécu de l'ensemble des actes de soin et de prévention relevant de la solidarité et ayant montré leur efficacité. Les complémentaires actuelles deviendraient des assurances supplémentaires pour des actes relevant du confort ou n'ayant pas démontré leur efficacité. La gestion unique par la Sécu de l'Assurance maladie obligatoire et de l'Assurance maladie complémentaire, permettant de supprimer le doublon actuel des frais de gestion entre Sécu et Complémentaires, entrainerait l'économie d'au moins 8 milliards de frais de gestion inutiles qui pourraient être utilisés pour améliorer l'accès aux soins.

Nous signataires demandons la création pour nous tous d'une Sécu Intégrale gérant l'Assurance maladie obligatoire et l'Assurance complémentaire santé.

Lien vers la pétition : **<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5254#>**

## *A pied, en vélo, en transport en commun, en voiture.....*

Dans quelle mesure la problématique des mobilités a-t-elle joué lors des élections métropolitaines et municipales ?

Pouvoir se déplacer est une nécessité, même si, à la retraite, les trajets réguliers résidence-travail ne sont plus d'actualité.

Dans nombre de lieux, notamment en milieu rural, l'automobile reste le seul moyen de voyager. Elle peut-être aussi utile en périphérie des villes, même si c'est pour rejoindre une station de transport en commun.

Mais la voiture devient de plus en plus indésirable, notamment dans la métropole de Lyon.

On peut certes sans féliciter en raison de la pollution, à condition que les moyens de transport alternatifs offrent un service adéquat et qu'elle ne soit pas totalement abolie car dans certains cas, on ne peut pas faire autrement : transport de personnes malades, livraison, transport de biens, visites à domicile,...

Des améliorations ont été faites pour le réseau de transport public, mais elles sont encore insuffisantes.

Le service public de transport à la demande de personnes à mobilité réduite de l'agglomération lyonnaise OPTIBUS organisé par SYTRAL Mobilités devrait être étendu à tout le département et accessible aux personnes handicapées mais aussi aux personnes âgées ne conduisant plus.

La « concertation citoyenne sur le plan de mobilité des territoires lyonnais » a abouti à « SYTRAL Mobilités », établissement public local, dont le périmètre couvre l'intégralité des transports collectifs du département du Rhône, la Métropole de Lyon et quelques communes de l'Ain et de la Loire (1,9 million d'habitants, 262 communes). Depuis le 1er septembre 2025, les Cars du Rhône qui desservaient le Département, hors Métropole de Lyon, sont devenus TCL.

L'ensemble des territoires adhérents sont représentés à SYTRAL Mobilités :

La Métropole de Lyon, neuf Communautés de communes, deux Communautés d'agglomération, la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La majorité des contributeurs a insisté sur la nécessité de bénéficier de « mobilités pour tous et dans tous les territoires ». Si la distinction entre l'offre de service dont bénéficient les habitants de la métropole lyonnaise et celle des territoires voisins apparaît inégalitaire, les mises en œuvre d'une tarification unifiée et d'un réseau de lignes de cars complémentaires au réseau ferroviaire vont dans le bon sens.

Les contributeurs rappellent qu'ils sont prêts à se dépla-

cer autrement qu'en voiture, mais que cela n'est pas envisageable actuellement compte tenu de l'offre en transport en commun existante surtout dans les territoires ruraux).

En ce qui concerne le sytral, même si d'aucuns souhaitaient le prolongement de lignes de métro, la construction de lignes transversales de tramway, reliant certaines banlieues entre elles, répond à une demande longtemps exprimée (Tram T9, T10, prolongement du T6, le futur T8) en ajoutant aussi les Tram-bus (TB11, TB12)

Bien sûr cela concerne plutôt des couronnes proches de Lyon, et certaines villes plus lointaines sont moins bien desservies. Elles peuvent certes rejoindre ces grandes lignes, par des bus pas toujours pratiques et aux horaires insuffisants, ou en voiture garée dans des parcs relais, quand il reste de la place ou sur des parkings (quand ils sont disponibles) Citons en exemple le réaménagement de la place de la Liberté à Bron, qui servait aussi de parking (hors les jours de marché) pour des usagers du tram T2 ; cette réorganisation risque bien de diminuer le nombre de places de stationnement.

Ce que nous souhaitons, ce sont des parcs relais répondant à la demande, ou des possibilités de se garer près de stations, pour les personnes qui ne peuvent pas y parvenir facilement en transport en commun.

La neutralisation de certaines voies pour en faire des pistes cyclables ou des voies réservées aux bus créent des embouteillages assez conséquents. Certes, si on veut que les gens prennent les bus, il ne faut que ceux-ci soient tributaires des problèmes de circulation.

L'accès à l'aéroport Saint Exupéry, qui se faisait uniquement avec le Rhône Express, à un tarif élevé, a été amélioré par le bus 47 et le C200, même si pour ce dernier c'est un trajet sur deux ou trois. C'est un progrès même si cela reste encore insuffisant ; à l'atterrissage d'un avion tous les passagers et leurs bagages n'entrent pas dans le bus.

Le train reliant Villefranche à Lyon, qui présente une bonne alternative à la voiture, est souvent bondé aux heures de pointe, rendant son utilisation pas toujours attrayante. C'est pourtant avantageux de permettre à des personnes de pouvoir habiter hors la métropole, déjà bien surpeuplée, et de permettre une répartition harmonieuse de la population.

Revendiquons des liaisons TER à la hauteur avec des horaires intéressants et du matériel en bon état de marche.

La métropole, pour faire reculer l'usage de l'automobile, a aussi réduit les possibilités de circuler, de se garer. Par exemple, afin de réduire le trafic de transit, la rue des frères Lumière est réaménagée, élargissement des trot-

toirs, partage de la voie entre cyclistes et automobilistes, et changement de sens de trafic sur une partie, et aussi baisse de places de parking. Ce changement n'est pas apprécié par les commerçants qui y voient une baisse de leurs potentiels clients.

En conclusion, des avancées certaines ont été faites pour améliorer le réseau de transport public, mais la population augmentant, il faut répondre à des besoins plus importants des usagers et des progrès restent à réaliser. Vouloir réduire l'usage de la voiture est un objectif qu'on peut soutenir, vouloir complètement l'effacer non.

Le coût du ticket transport doit rester abordable.

Reste aussi à améliorer le partage de la voie publique entre piétons, cyclistes, usagers des transports et automobilistes.

Autre information : la gare routière internationale déménagement à Gerland à partir du 12 janvier, provisoirement pour une durée de cinq à sept ans. Le projet d'installation future est prévu à proximité du métro Parilly à Vénissieux. Décidément quand la ville de Lyon a un problème, elle s'en débarrasse en l'exportant, en banlieue est de préférence.

*Patricia Drouard*

## ***Une réforme de la PSC aux antipodes de ce que nous voulons***

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) se décline de façon très inégale dans son contenu et son calendrier dans les trois versants de la Fonction Publique, mais aussi selon les ministères dans la Fonction Publique d'État. Mais c'est partout la même logique libérale qui s'applique : découplage imposé des volets santé et prévoyance, rupture des solidarités Inter et intragénérationnelle, fractionnement du risque santé en panier socle et options (+ d'éventuelles garanties additionnelles), tarification différente selon la solvabilité des individus au lieu de place d'une cotisation proportionnelle aux revenus...

C'est l'employeur qui choisit l'opérateur complémentaire après un appel d'offre. Plusieurs ministères ont déjà fait le choix d'écarter la mutuelle historique de leurs agents au profit de l'assureur privé. La couverture des agents de la Transition Ecologique, des Finances Publiques, de l'Aviation Civile, des service du Premier ministre et de la Cour des comptes a ainsi été confiée à une start-up, Alan, qui lève des fonds étrangers depuis sa création en 1916 et qui délocalise en Europe et Tunisie les données de ses "client.es." À l'Agriculture, c'est le consortium Agrica ( Groupama + Assurance Crédit Agricole) qui a remporté le "marché" mais il a confié la gestion des personnels au fond de pension Mercer !

Pour les retraité.es : un choix perdant perdant !

Les retraité.es, qui représentent les risques les plus lourds et donc les plus coûteux, ont la possibilité de souscrire au contrat collectif de leur ancien employeur ou de rester sur leur contrat individuel mais tout est fait pour les dissuader de choisir le contrat obligatoire : aucune participation financière de l'employeur, une cotisation entièrement forfaitaire qui ne dépend pas du montant de leur pension et qui évolue progressivement les 6 premières années de la retraite (de 100 % à 175 % de la cotisation d'équilibre), des options santé qui évoluent en fonction de l'âge, une cotisation très onéreuse pour les conjoint.es avec une tarification à l'âge prohibitive y compris pour le panier socle, des modalités de souscription très dissuasives (par exemple uniquement sur rendez-vous en agence MGEN ou par téléphone, ce qui risque d'entraîner de gros problèmes de prise en charge).

Les retraité.es actuel.les du "stock" ont un an (voire 2 ans dans certains ministères) après l'entrée en vigueur du contrat collectif pour souscrire au volet santé ; les futur.es retraité.es du "flux" ont un an à compter de leur cessation d'activité.

Pour les retraité.es, c'est donc la double peine : à la rupture de la solidarité intergénérationnelle s'ajoute

une tarification à l'âge élevée. Le système panier de soins socle + options facultatives + garanties additionnelles, favorise la segmentation des risques, renvoyant chacun.e à sa responsabilité individuelle et à sa solvabilité.

Les retraité.es qui feront le choix de rester dans un contrat individuel seront également pénalisé.es même en cas de couplage santé/prévoyance car les cotisations, déjà en forte hausse ces dernières années, ne peuvent qu'augmenter sans mutualisation avec les actifs et actives, parti.es vers le contrat collectif obligatoire.

Face à cette logique marchande qui vise à casser les solidarités et accroître le pouvoir des assureurs privés, la seule solution est d'obtenir que la Sécurité Sociale prenne en charge à 100 % tous les soins prescrits. La FGR-FP se prononce résolument en faveur de ce projet global de solidarité universelle pour que chacun cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins.

*Article repris du "Courrier des retraitées et des retraités" de Paris, février 2026, signé de Monique Daune.*

## Le mot du trésorier

L'année 2025 s'est terminée avec un **résultat financier positif de 274,81 €**. Ce résultat s'ajoute aux réserves comptabilisées en fin 2024 qui s'élevaient à 17 523,21 € pour obtenir en fin d'exercice 2025 des réserves s'élevant à 17 798,02 €.

Comme chaque année, nos seules recettes proviennent des cotisations des adhérents : 4 144,30 € versés par nos 81 adhérents directs, dont 70 % reversés à la trésorerie nationale, et 1 856,10 € au titre des 538 adhérents syndiqués,

Pour ce qui concerne les dépenses, le bulletin nous a coûté 1 415,17 €. Les autres dépenses : frais de déplacement pour assister aux AG régionales (522,22 €), la location de locaux (287,40 €), les frais d'affranchissements (311,90 €), l'assurance MAIF (118 €) et divers frais de fonctionnement (83,40 €).

### Contrôles :

La Commission de contrôle des comptes s'est réunie le 27 Février 2026.

L'AG au Lycée de Dardilly a approuvé les comptes et voté le quitus au trésorier le 31 Mars 2026.

Choisissez votre cotisation dans le barème.

Montant mensuel de la pension	Adhésion pour 12 mois
Jusqu'à 1150 €	21,00 €
De 1151 à 1320 €	29,00 €
De 1321 à 1450 €	34,00 €
De 1451 à 1700 €	43,00 €
De 1701 à 1900 €	47,00 €
De 1901 à 2200 €	56,00 €
De 2201 à 3000 €	63,00 €
Au-delà de 3000 €	74,00 €

J'invite les adhérents directs qui ne l'auraient pas encore fait, à me faire parvenir la cotisation 2026 (Jean-Paul Cagne, 49B rue Pierre Brunier, 69300 Caluire) à partir du barème ci-contre) qui n'a pas changé.

**Je vous invite aussi à solliciter vos collègues retraités non syndiqués à nous rejoindre en nous envoyant leur adhésion avec le bulletin ci-dessous accompagné de leur chèque.**

Bulletin d'adhésion
Nom - Prénom : .....
Adresse : .....
Administration d'origine. : .....
Année de naissance : .....
Adhère à la FGR-FP Date : .....
Signature :

